



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX (FAFICS) FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX FEDERACIÓN DE ASOCIACIONES DE EX-FUNCIONARIOS INTERNACIONALES

« Regroupant les associations d'anciens fonctionnaires internationaux à la retraite des Nations Unies et des institutions spécialisées de l'ONU »

Genève, Suisse Adresse : Palais des Nations, salle E-2072, CH-1211 Genève 10, Suisse ;
e-mail : president@fafics.org ; secretary@fafics.org | site web : www.fafics.org

56e session du Conseil de la FAFICS, du 20 au 24 juillet 2026 Vienne – Résumé

La 56e session du Conseil de la FAFICS a réuni des délégués à Vienne et en ligne afin de faire le point sur les travaux de la Fédération, d'élire une nouvelle équipe dirigeante et de définir les priorités pour la période à venir. Le message du Conseil était clair : protéger les intérêts des anciens fonctionnaires internationaux, renforcer les capacités de la Fédération et améliorer la communication et le soutien concret au sein de la communauté des bénéficiaires des Nations unies.

En bref :

- **66 associations membres** après l'adhésion de l'AFICS Honduras
- **44 associations représentées** au Conseil
- **156 délégués inscrits** : 61 en présentiel et 95 en ligne
- **Élection de la nouvelle direction de la FAFICS** pour le mandat 2026-2027

A. Résumé des principales décisions et recommandations du Conseil

1. **Approbation** des résultats des élections et proclamation des vainqueurs suivants : Darshak Shah (AFICS NY) en tant que nouveau président de la FAFICS ; Nancy Hurtz-Soyka (AFICS NY), Maria Machicado (AFICS Bolivie) et Aye Win (AFICS Myanmar) en tant que vice-présidents ; et Peter Erik Wichmand en tant que nouveau trésorier. (Les résultats détaillés du vote figurent à l'annexe C du rapport complet du Conseil)

2. **A approuvé par acclamation** la nomination des deux candidats au poste de commissaires aux comptes, à savoir Ambi Sundaram (AAFI-AFICS Genève) et Jessie Rose Mabutas (AFICS Philippines).
3. **A admis l'AFPNU Honduras** en tant que^{66e}association membre de la Fédération, sur recommandation du secrétaire de la FAFICS, après vérification de l'exhaustivité et de la conformité des documents requis ; le Conseil a souhaité la bienvenue à la nouvelle association, représentée virtuellement par son président nouvellement élu, Rafael Cuestas.
4. **A pris acte** du rapport complet du président Jerry Barton, a salué chaleureusement ses contributions et son leadership, et l'**a acclamé** en tant que président émérite.
5. **A pris note** avec satisfaction du rapport des commissaires aux comptes, qui se félicitait que les comptes de la FAFICS pour 2025 aient été correctement tenus et que la situation financière de 2025, telle qu'elle ressort du bilan et du compte de résultat de 2025, donne une image fidèle et juste des opérations de la FAFICS.
6. **A pris note** des recommandations des commissaires aux comptes invitant la FAFICS à explorer des options ou des approches visant à maîtriser les dépenses et à accroître les recettes provenant des cotisations, sur la base de leurs observations et de leurs préoccupations concernant la baisse de ces recettes alors que les dépenses ont augmenté, notamment dans le domaine des déplacements ; et à coordonner davantage ses actions de sensibilisation et de promotion de l'adhésion au niveau des agences des Nations unies.
7. **A approuvé** le projet de budget provisoire (préliminaire) pour 2027.
8. **A pris note** des rapports et des recommandations formulés par la commission permanente sur les questions de retraite, comme suit :
 - Renforcer la collaboration entre la FAFICS, l'administration des pensions et les services des ressources humaines, afin d'améliorer encore la gestion des prestations versées aux conjoints survivants
 - Encourager l'Administration des pensions à poursuivre et à accroître la fréquence des réunions publiques, et à y inclure des informations sur la FAFICS

- La FAFICS, par l'intermédiaire de ses associations locales, continue de soutenir la Caisse commune des pensions du personnel des Nations unies (UNJSPF) dans le cadre de sa campagne annuelle de sensibilisation auprès des retraités figurant sur les listes de suspension provisoire en raison d'un défaut apparent de présentation des certificats d'éligibilité
- Que la FAFICS rappelle à ses membres de s'assurer que l'Administration des pensions dispose de documents à jour prouvant leur éligibilité aux prestations de conjoint ou de personne à charge
- Que la FAFICS et ses associations membres apportent leur soutien au personnel du système des Nations Unies touché par la réduction des effectifs, notamment en participant à des séminaires de préparation à la retraite ou en offrant des conseils pratiques.
- Que la FAFICS examine la suggestion d'utiliser l'intelligence artificielle pour la traduction en langues locales des communications relatives à l'administration des pensions.
- Demander à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations unies (UNJSPF) de fournir aux associations de la FAFICS une liste des bénéficiaires par pays ; et envisager de désigner une personne de contact pour l'administration des pensions.

9. **A adopté** les sept recommandations présentées par le Comité permanent de l'ASHIL au Conseil de la FAFICS, comme suit :

- Le Comité permanent de la FAFICS chargé de l'ASHIL devrait continuer à suivre les réunions consacrées à l'ASHI et aux soins de longue durée (LTC) au sein de l'Assemblée générale des Nations unies et des autres organes délibérants des organisations du système des Nations unies ;
- La FAFICS (y compris le Comité permanent sur l'ASHIL) et ses associations membres devraient continuer à maintenir et à approfondir leur collaboration avec les syndicats du personnel — en particulier le CCISCUA, la FICSA, l'UNISERV et les syndicats locaux du personnel — afin d'identifier des priorités communes et d'élaborer des initiatives conjointes sur les questions d'assurance maladie ;
- La FAFICS devrait continuer à œuvrer à l'amélioration des dispositions du régime d'assurance médicale (MIP) et de sa gestion par le prestataire tiers (TPA) ;
- Les régimes ASHI doivent répondre plus efficacement aux défis spécifiques auxquels sont confrontés les retraités dans les pays africains — et dans toute région confrontée à des contraintes comparables ;
- Les représentants des retraités au sein des comités d'assurance maladie des différentes organisations devraient plaider en faveur d'améliorations continues des procédures, telles que les procédures d'autorisation préalable, les modalités de paiement direct et la disponibilité des établissements de santé faisant partie du réseau des régimes d'assurance maladie ;
- Il convient de sensibiliser les participants aux procédures de dépôt des demandes de remboursement et aux processus de recours à plusieurs niveaux, soumis à des délais stricts, mis en place par les gestionnaires tiers (TPA), avec la participation des services d'assurance maladie de l'organisation concernée du système des Nations

unies ; et

- Les soins de longue durée (SLD) devraient continuer à constituer un domaine prioritaire pour la FAFICS.

10. **A approuvé** le cadre de planification de la relève tel que présenté par la présidente du groupe de travail du Conseil, Nancy Hurtz-Soyka, ainsi que la proposition visant à créer un comité permanent sur la planification de la relève, et à ce que Mme Soyka en assure la présidence par intérim.
11. **A approuvé** la stratégie de communication présentée par le président du Comité permanent, Juan Antonio Casas Zamora, ainsi que les actions stratégiques qui l'accompagnent : entériner le réseau des points focaux en tant que structure permanente ; demander une ligne budgétaire dédiée à la communication ; exiger de chaque comité permanent qu'il désigne un référent chargé du contenu ; encourager les associations à confirmer leurs points focaux et à allouer des ressources ; et approuver la chaîne YouTube et le projet pilote sur les réseaux sociaux.
12. **A pris note** des actions prioritaires en matière d'adhésion mises en avant par le Comité permanent chargé des adhésions, coprésidé par Marashetty Seenappa et Abdou Khader Diakhate, qui a identifié les pays prioritaires pour la création de nouvelles associations, parmi lesquels la Serbie, le Salvador, le Maroc, le Libéria, la Zambie et le Zimbabwe ; y compris les stratégies proposées pour atteindre les préretraités et les associations membres inactives.
13. **A pris note** de la proposition spécifique soumise par l'AEFNUP Pérou à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations unies (UNJSPF) visant à délivrer un certificat de retraité des Nations unies ; cette proposition a été prise en compte par le CEPA en vue d'une éventuelle amélioration future du système.
14. **A approuvé** les propositions du président de la FAFICS, Jerry Barton, concernant la nomination des présidents et vice-présidents des comités permanents, comme suit :
- a. Comité permanent chargé des questions de retraite – Présidente : Suzanne Bishopric (AFICS-NY) et vice-président : Jay Pozenel (AFICS-NY).
 - b. Comité permanent chargé de l'assurance maladie et des soins de longue durée – Président : Jayantilal Karia (AFICS-NY) et vice-président : Giovanni Quaglia (AAFIB-Brésil).
 - c. Comité permanent chargé des adhésions – Président : Abdou Khader Diakhate ; le poste de vice-président est laissé vacant pour le moment.
 - d. Comité permanent chargé de la communication – Président : Juan Casas (AFICS-Panama) et vice-président : Aye Win (AFICS-Myanmar)
15. **Approbation** des propositions détaillées concernant les représentants au sein des différents comités du Conseil des pensions, qui ont fait l'objet d'une consultation avec le nouveau président de la FAFICS

(voir le texte intégral dans le rapport du Conseil). Cela inclut la décision selon laquelle les présidents sortant et nouvellement élu assisteront à la réunion du Conseil des pensions conformément au compromis convenu (voir annexe + mentionner la démission de l'ancien suppléant de la FAFICS pour faciliter ce processus), que le président Jerry Barton reste membre de droit et chef de la délégation de la FAFICS auprès du Conseil des pensions, et que le nouveau président Darshak Shah occupe la fonction de suppléant jusqu'en septembre 2026. En résumé, le Conseil a approuvé le maintien des nominations suivantes :

- a. Jay Pozenel en tant que vice-président de la commission permanente sur les questions de retraite pour un nouveau mandat de deux ans ;
- b. Comité permanent de l'assurance maladie et des soins de longue durée – président Jayantilal Karia (AFICS-NY) et vice-président Giovanni Quaglia (AAFIB-Brésil). Abdou Diakhate en tant que président du Comité permanent des adhésions pour un mandat de deux ans ;
- c. Juan Casas en tant que président, et Aye Win en tant que vice-président de la commission permanente chargée de la communication, pour un nouveau mandat de deux ans ;
V. Yossipov en tant que membre suppléant de la délégation de la FAFICS auprès du Conseil des pensions pour un nouveau mandat de deux ans

16. A adopté les nouvelles procédures de vote, telles qu'élaborées par le groupe de travail mis en place par le président avec l'accord du Bureau, en vue d'une mise en œuvre à titre expérimental lors des élections de cette année pour les postes vacants suivants au sein du Bureau : Président (2 candidats), 3 vice-présidents (8 candidats), trésorier (2 candidats) et commissaires aux comptes (2 candidats) ; et que ces procédures de vote, convenues à titre provisoire pour la présente session, feront l'objet d'un réexamen sur la base des éventuelles remarques du Conseil afin qu'elles puissent être prises en compte pour le prochain Conseil.

17. A approuvé la proposition du président sortant selon laquelle, en ce qui concerne la passation des fonctions de trésorier, celle-ci devra respecter les exigences bancaires et techniques, mais sera effectuée dès que possible ; et que le trésorier sortant devra encore donner son avis sur le rapport financier pour 2026.

18. A approuvé les aspects techniques de la passation de pouvoir entre le président sortant et le nouveau président, qui aura lieu dès que possible et devra être achevée au plus tard le 1er septembre 2026, étant entendu qu'à l'issue de la 56e session du Conseil, le président nouvellement élu assumera pleinement les fonctions de la présidence de la FAFICS conformément à l'article 6.5 du règlement intérieur de la FAFICS.

B. Points forts des discussions

Sous la nouvelle direction et la nouvelle gouvernance

Suite à l'élection des nouveaux membres du Bureau, le nouveau président a pris ses fonctions à l'issue du Conseil, tandis que la passation de pouvoir sur les plans administratif et technique devait être achevée au plus tard le 1er septembre 2026.

De nouvelles procédures de vote ont été testées à titre expérimental. Le vote électronique et un groupe d'appui aux élections ont contribué à garantir un processus clair et ordonné. Les retours d'expérience des associations membres seront examinés avant le prochain Conseil.

Une représentation accrue au sein des comités permanents et des groupes de travail, l'adoption d'un cadre de planification de la relève, une stratégie de communication actualisée et des plans visant à élargir la portée de l'action auprès des associations potentielles et des associations membres inactives comptent parmi les principales initiatives visant à garantir une fédération en pleine croissance et mieux connectée.

Retraites et soutien pratique aux bénéficiaires

Le Conseil a réaffirmé l'engagement de la FAFICS auprès de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations unies et des organisations participantes. Il a souligné les excellents résultats obtenus par l'administration des pensions au cours d'une période marquée par un nombre inhabituellement élevé de départs et de demandes de prestations.

Parmi les priorités clés figurent le renforcement de la coopération entre la FAFICS, l'Administration des pensions et les services des ressources humaines afin d'améliorer le traitement des prestations versées aux conjoints survivants ; la poursuite du soutien local aux bénéficiaires dont les prestations risquent d'être suspendues faute de réception des certificats d'éligibilité ; le rappel aux membres de tenir à jour les documents justifiant l'éligibilité du conjoint et des personnes à charge ; ainsi que le soutien apporté au personnel du système des Nations Unies touché par les réductions d'effectifs, par le biais de conseils pratiques et de séminaires de préparation à la retraite.

Le Conseil a également noté que les bénéficiaires représentent désormais une part croissante de la communauté de la Caisse des pensions. À mesure que la Caisse mûrit, une représentation et une communication efficaces de la part de la FAFICS et de ses associations membres deviendront de plus en plus importantes.

Assurance maladie et soins de longue durée

Le Conseil a adopté sept recommandations du Comité permanent sur l'assurance maladie après la cessation de service et les soins de longue durée.

La FAFICS continuera à suivre les discussions sur l'assurance maladie et les soins de longue durée au sein de l'ensemble du système des Nations unies et à approfondir sa coopération avec les syndicats du personnel sur les priorités communes. Elle s'efforcera également d'améliorer les dispositions et la gestion du régime d'assurance maladie, en accordant une attention particulière aux retraités d'Afrique et d'autres régions où l'accès aux prestataires, les modalités de paiement direct et l'aide à l'évacuation médicale peuvent être limités.

Une enquête mondiale menée auprès de 2 420 répondants issus de 48 associations membres a révélé que le niveau de satisfaction concernant les délais de traitement des demandes de remboursement était globalement positif. Toutefois, de nombreux répondants ont signalé des difficultés à comprendre les motifs de rejet des demandes ou les procédures de recours. Le Conseil a donc appelé à la mise en place de directives plus claires concernant les demandes de remboursement, de listes de contrôle avant soumission, d'une meilleure communication de la part des administrateurs tiers et d'une sensibilisation accrue aux délais à respecter pour les recours.

Les soins de longue durée resteront une priorité constante. Les associations membres seront encouragées à diffuser et à adapter les recommandations existantes à leur contexte national, ainsi qu'à promouvoir une planification anticipée avant le départ à la retraite.

Une communication pour une plus grande portée

Le Conseil a approuvé à l'unanimité une nouvelle stratégie de communication pour 2026-2027. Cette stratégie vise notamment à faire du Réseau des points focaux de communication une structure permanente ; à obtenir une ligne budgétaire dédiée à la communication ; à renforcer le site web de la FAFICS en tant que plateforme d'information centrale ; à accroître la communication en anglais, en français et en espagnol ; et à fournir des formations et des outils pratiques aux associations membres, entre autres.

Le Conseil a souligné que les informations devaient être actuelles, précises, multilingues et faciles à comprendre. Une attention particulière doit être accordée aux actualités concernant les retraites et l'assurance maladie. Les associations ont également été encouragées à diffuser plus largement leurs lettres d'information, leurs interviews et autres supports au sein de la Fédération.

Renforcement de l'effectif

Le Conseil a souligné que la croissance du nombre d'adhérents est étroitement liée à la visibilité et à la valeur de la FAFICS.

L'AFPNU Honduras a été admise en tant que 66e association membre de la Fédération et a été chaleureusement accueillie au sein de la famille de la FAFICS. Le Comité permanent chargé des adhésions poursuivra ses actions de sensibilisation auprès des associations potentielles, des préretraités et des associations membres inactives. Les pays prioritaires identifiés pour une collaboration future sont notamment la Serbie, le Salvador, le Maroc, le Libéria, la Zambie et le Zimbabwe.

Les associations ont été encouragées à communiquer plus clairement sur les avantages de l'adhésion, à renforcer leurs liens avec leurs collègues nouvellement retraités et à collaborer étroitement avec le Comité permanent de la communication.

Solidité financière et viabilité future

Les commissaires aux comptes ont indiqué que les comptes de 2025 avaient été correctement tenus et que les états financiers donnaient une image fidèle des opérations de la FAFICS.

Le Conseil a approuvé le budget provisoire pour 2027. Dans le même temps, il a pris note des préoccupations concernant la baisse des recettes provenant des cotisations, la hausse des dépenses, en particulier des frais de déplacement, ainsi que les cotisations impayées de certaines associations membres.

Le nouveau Bureau continuera à explorer les moyens de maîtriser les coûts, de renforcer les recettes provenant des cotisations, d'améliorer la sensibilisation au niveau des agences des Nations unies et de veiller à ce que les ressources soient affectées aux priorités absolues de la Fédération.

C. Perspectives d'avenir

Le nouveau Bureau et les comités permanents vont désormais se concentrer sur :

- Finaliser les passations de pouvoir et les transferts financiers.
- Mettre en œuvre le cadre de planification de la relève.
- Faire avancer les actions de plaidoyer en matière de retraite, d'assurance maladie et de soins de longue durée.
- Renforcer la mobilisation des adhérents et réactiver les associations inactives.
- Mettre en œuvre la nouvelle stratégie de communication.
- Intégrer les recommandations financières dans le programme de travail 2027.

Le Conseil a remercié chaque délégué, bénévole, association membre et partenaire pour sa contribution aux travaux de la FAFICS. Les décisions prises à Vienne constituent une base solide pour la poursuite du plaidoyer, du soutien concret et de la solidarité au sein de la communauté mondiale des retraités des Nations unies.

